



CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 / 2021

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Entre les soussignés

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,

dont le siège se situe Hôtel du Département, 24 rue Saint Esprit, 63000 CLERMONT-FERRAND, représenté par son Président, Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL, dûment habilité à signer ce contrat en vertu de la délibération n°.....en date du.....

ci-après désigné « le Département »,

d'une part

Et

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez

dont le siège se situe 15 avenue du 11 Novembre 63 600 AMBERT, représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude DAURAT, en vertu de la délibération de son conseil communautaire n°en date du.....

ci-après désignée « l'intercommunalité »,

d'autre part

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°4.1 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 20 juin 2017 relative à la définition des principes de mise en œuvre des contrats territoriaux de développement durable pour la période 2019/2021,

Vu la délibération n°4.05 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 17 décembre 2018 relative à la mise en œuvre de la nouvelle génération des CTDD 2019/2021,

Vu la délibération n°..... de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez, en date du..... relative à l'adoption de son contrat territorial de développement durable,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La politique d'aménagement du territoire du Puy-de-Dôme mise en œuvre par le département doit permettre de relever plusieurs défis :

- garantir à tous les habitants du puy de Dôme un accès équitable aux équipements et services,
- dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux réalités locales.

L'harmonie territoriale et la qualité de vie dans le département du Puy-de-Dôme reposent sur un maillage équilibré autour de ses principales villes dont la métropole de Clermont-Ferrand, ses villes moyennes qui jouent un rôle de centralité et d'équilibre et ses nombreux bourgs ruraux.

La politique départementale propose de consolider ce maillage afin de conforter la possibilité de vivre en tout lieu de ce territoire en bénéficiant de services de proximité.

Le Département a ainsi souhaité en complément de son intervention à destination des communes à travers le Fonds d'Intervention Communal (FIC) poursuivre et renforcer sa contractualisation avec les intercommunalités dans le cadre des contrats territoriaux de développement durable.

Ces contrats doivent permettre l'émergence de projets structurants afin de cibler l'intervention du département. Ils sont l'expression d'une vision partagée entre le département et l'intercommunalité. Ils présentent :

- une dimension opérationnelle pour laquelle le présent contrat identifie les opérations d'investissement à conduire sur la période de 2019 à 2021,
- une dimension méthodologique afin de mieux articuler compétences départementales et intercommunales (y compris projets de mutualisation d'équipements, de moyens, groupements de commandes ou d'achats, cofinancement de projets...) dans une logique partagée d'amélioration des services dans un contexte de contraintes sur les moyens,
- une dimension prospective pour laquelle des études pré-opérationnelles ou de faisabilité sont proposées afin de préparer notamment la prochaine génération des CTDD. Ce volet propose également la mise en place de groupes de travail associant le Département et l'intercommunalité sur des sujets de réflexion et d'analyse communs.

Le présent contrat se propose de décliner, sur le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez cette nouvelle politique contractuelle.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les besoins, en matière d'équipements, jugés prioritaires par les parties, sur le territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ainsi que les actions ou thèmes de réflexion à partager entre les parties.

Il est basé sur un diagnostic partagé de ce territoire présenté en annexe 1 et dont les principaux enjeux sont rappelés à l'article 3 du présent contrat.

Deux annexes complémentaires sont intégrées à la demande de la Communauté de communes : son projet et sa stratégie de territoire.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles la Communauté de communes et le Département apportent conjointement leur contribution au développement des services de proximité en lien avec leurs compétences afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier, logistique ou technique à la réalisation des programmes d'actions portés par l'intercommunalité et son appui à la déclinaison sur le territoire des politiques départementales.

Il détermine les domaines dans lesquels les deux parties ont choisi de mener ensemble des expérimentations.

Il rappelle également les modalités d'intervention du Département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Article 2 : PERIMETRE DU CONTRAT

Le contrat couvre le périmètre de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez.

Article 3 : ENJEUX DU TERRITOIRE

Les parties ont défini à travers un diagnostic partagé les principaux enjeux auxquels le territoire de la Communauté de communes est confronté. La synthèse de ce diagnostic est présentée en annexe.

On peut néanmoins souligner les principaux enjeux suivants :

Démographie

Un territoire qui connaît un déclin démographique marqué (- 100 Hab/an)

Un vieillissement de la population

Un impérieux besoin d'accueillir de nouveaux habitants pour maintenir les niveaux de services et de commerces

Un habitat dispersé mais une réelle solidarité territoriale

Socio-économique

Un territoire industriel et de services : emploi industriel important

Des filières d'excellence internationale : Tresse, le bois, la chimie

Des niveaux de revenus moyens inférieurs à ceux du département : une attention particulière à porter

Une évolution profonde du secteur commercial

Services à la population

Un maillage du territoire en maisons de services (Tiers lieux) aux publics à conforter en intégrant des services du département

Une carence d'offre médicale adaptée : Absence de projet de santé ALF

Absence de schéma de déploiement des services concertés sur les 58 communes

Un maillage en collège indispensable pour accueillir de nouveaux habitants (Olliergues, Cunlhat, Ambert, St Amand, St Anthème)

Des stations de carburants réparties sur l'ensemble du territoire

Des distributeurs automatiques de billets répartis sur l'ensemble du territoire.

Des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence qui maillent le territoire

Logement

Un parc ancien caractéristique des territoires ruraux à requalifier pour prévenir la précarité énergétique

Un parc locatif public peu développé et concentré sur Ambert mais une demande relativement limitée

Un besoin de logements adaptés pour personnes âgées pour conforter le maintien à domicile

Un besoin en service d'aide à domicile pour conforter le maintien des personnes âgées dans leur logement

Une forte demande d'habitat individuel avec jardin : projet de vie et d'installation au sein du parcours résidentiel

Une indépendance énergétique forte grâce aux ressources en bois local

Infrastructures numériques

Un niveau d'équipement du territoire à développer en favorisant l'émergence de technologies alternatives

Une égalité d'accès au service pour tous les citoyens du Puy-De-Dôme (Technologie 4G, 5G, satellite, fibre...) et pour tous les citoyens d'ALF : Une condition préalable au développement du territoire

Culture

Un lieu culturel pérenne central; des lieux diffus pour faciliter l'accès de tous

Une structuration du réseau de lecture publique à développer dans le cadre des nouvelles technologies.

Un enseignement musical à conforter : Partenariat entre école de musique d'Ambert et éducation musicale intercommunale

Une saison culturelle à organiser avec l'ensemble des partenaires du territoire

Vie associative

Un dynamisme associatif exceptionnel : un tissu social dense et varié

Des événements à rayonnement régional porté par le monde associatif

Tourisme

Un potentiel de développement des activités de pleine nature à accompagner en portant l'effort sur la qualité de l'hébergement

Des résultats économiques dans le domaine du tourisme à accroître

Une image du territoire à coconstruire avec les professionnels du tourisme

Une réelle valorisation des patrimoines humains et paysagers d'ALF

Milieux naturels

Contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027

Participer à la préservation du patrimoine naturel en termes d'habitats et d'espèces remarquables.

Protéger des espèces emblématiques présentes sur le territoire.

Agriculture/Forêt

Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole afin de développer une agriculture en lien avec son terroir.

Mettre en œuvre une stratégie locale de développement forestier dans l'objectif d'une mobilisation durable de la ressource forestière

Mobilités

Renforcer l'offre de mobilité à vocation locale autour des événements hebdomadaires notamment (marchés entres autres).

Proposer un service de « mobilité sociale » pour les zones de montagnes peu denses et enclavées.

Créer une offre de mobilité pour les plus jeunes

Article 4 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

4.1 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez et dans le cadre de ses compétences, le Département envisage, sur la période 2019-2021, de mettre en œuvre, sous maîtrise d'ouvrage directe, les actions, inscrites à son Plan pluriannuel d'investissement, suivantes :

AU TITRE DES ROUTES : 5 500 000 €

- RD 996 - aménagement entre Ambert et St-Anthème - 1ère tranche jusqu'aux Pradeaux (Cnes d'Ambert, St-Martin des Olmes et Grandrif)
- RD 996 - aménagement entre Ambert et St-Anthème - 2ème tranche à partir des Pradeaux (St-Anthème)

AU TITRE DES COLLEGES : 2 678 000 €

- Collège Jules Romain à Ambert : 430 000 €
 - o extension de la demi-pension
- Collège de Saint Anthème : 490 000 €
 - o mise en accessibilité
- Collège de Saint Germain l'Herm : 1 400 000 €
 - o rénovation énergétique
- Collège de Cunlhat 358 000 €
 - o Accessibilité 310 000 €
 - o Rénovation appartement de fonction 48 000 €

AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : 150 000 €

1 ENS départemental, ENS de la Vallée du Fossat (Job). Projets d'acquisitions foncières en cours à chiffrer.

AU TITRE DU NUMERIQUE : 2 300 000 €

Dans le cadre de la phase 2 du RIP (2017/2021), 10 nouvelles communes seront équipées par la fibre. A l'issue de ces 2 phases, 67% des foyers seront éligibles à la fibre.

4.2 Au regard des enjeux du territoire de Ambert Livradois Forez, l'intercommunalité se propose de réaliser les opérations suivantes qui pourront faire l'objet d'un co-financement total de 606 811 € de la part du Département réparti comme suit :

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « SERVICES A LA POPULATION »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération HT	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
MAISON DES SERVICES PUBLICS à ST Germain L'Herm	1 774 854 €	2019-2021	568 131 €

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Elaboration d'un réseau d'appui aux démarches administratives afin d'améliorer la proximité de la réponse aux habitants en matière de médiation administrative et numérique
- Elaboration d'un réseau d'appui aux démarches sociales afin d'améliorer la proximité de la réponse aux habitants
- Réflexion sur le renforcement de projets d'accueil partagé de type MSAP notamment afin d'améliorer la proximité de l'accès des habitants aux services aux publics par un maillage qui apparaît essentiel à conforter

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « INSERTION »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Construction de parcours d'insertion adaptés aux réalités du territoire intercommunal
- Déclinaison territoriale du futur schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
- Réflexion sur le déploiement des clauses d'insertion dans les marchés publics

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « HABITAT »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Financement d'une partie d'un poste de chargé de mission énergie dans le cadre de la PTRE
- Accompagnement spécifique dans le cadre du PIG pour la réalisation de travaux liés au PPRT de SANOFI à Vertolaye (c'est l'OPHIS qui est censé conduire cette opération ; à éclaircir avec les services de l'Etat)
- Financement de l'étude pré-opérationnelle du PIG
- Financement d'une mission de vérification de la vacance sur le terrain et auprès des communes qui ont des projets
- Projets d'habitat seniors à Cunlhat, Ambert et Job

- Projet de logements pour personnes handicapées à Ambert
- Enjeux de la filière bois

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « MOBILITES »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Mise en place de solutions de mobilité locales

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « NUMERIQUE »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Définir le niveau d'équipements attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du Réseau d'Initiative Publique THD, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe (projet en cours de définition par la Région et le Département en lien avec l'accord national du 14 janvier 2018 signé entre l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile) et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.
- Construire un projet de médiation numérique

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « CULTURE »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Proposer un accès à la pratique et la diffusion culturelle sur l'ensemble du Territoire.
- La mise en place et la coordination d'une gouvernance territoriale entre institutions (Etat, Région, intercommunalité, Département)
- L'accompagnement de l'intercommunalité à repenser et/ou imaginer de nouveaux services à la population avec une approche transversale, culturelle et innovante.
- La déclinaison du partenariat entre le Conseil départemental et l'intercommunalité via un "Contrat territorial culturel" définissant les objectifs partagés dans divers domaines culturels (lecture publique, enseignement artistique, éducation artistique et culturelles, diffusion et présence des artistes, archéologie...)

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « SPORT »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- Procéder à un état des lieux complet de l'offre et de la demande en termes de pratique sportive sur le territoire. Ce diagnostic doit permettre de déterminer les problématiques spécifiques, de recenser les besoins réels en matière d'équipements sportif, de cartographier leur répartition sur le territoire et d'établir un plan pluriannuel d'actions adapté au territoire.
- Accompagner les associations dans la diffusion et l'accès aux pratiques sportives

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « TOURISME »

Opération	Coût prévisionnel de l'opération HT	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Gîte Des Pradeaux	151 689 €	2019	38 680 €

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- ne pas dissocier l'image territoriale de l'image d'accueil : Politique d'accueil et touristique conjointe
- accompagner le positionnement de la Maison Tourisme du Livradois-Forez en y associant le volet accueil de nouvelle population, dont l'intercommunalité est membre : Positionnement commun définir
- proposer une politique qualitative de développement de l'offre d'hébergements en lien avec les thématiques prioritaires (notamment itinérance) dans le respect de la loi NOTRE.

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « ENVIRONNEMENT/TRANSITION ENERGETIQUE »

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- GEMAPI : Le territoire est concerné par un projet de Contrat Territorial (contrat de rivière) unique, à partir de 2019, qui sera soutenu par l'Agence de l'Eau. Le Département sera partenaire de ce Contrat. Il proposera un dispositif d'animation mutualisé à l'échelle du département qui pourrait porter l'animation de ce contrat.
- ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :
Le territoire sera associé à la protection de l'ENS départemental de la Vallée du Fossat, notamment au travers du plan de gestion de l'ENS qui comporte un volet dialogue avec les acteurs locaux. De plus, le Département prévoit de développer les actions de valorisation des ENS d'une manière générale, et notamment pour cet ENS Vallée du Fossat.
- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL :
L'article 188 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. Le PCAET est un document réglementaire qui doit constituer une feuille de route pour le territoire en matière de transition énergétique. Il doit être corrélé avec d'autres stratégies territoriales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique. L'intercommunalité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un tel plan. Les projets ambitieux d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables issus de ce plan pourront trouver leur place dans la mise en œuvre du présent contrat ou du prochain. L'outil Solaire 63, nouvel outil financé par le Puy-de-Dôme, trouvera toute sa place dans la mise en œuvre de ce programme d'actions. L'intercommunalité peut d'ores et déjà mobiliser cet outil afin de définir le potentiel de son patrimoine bâti.

AU TITRE DE LA RUBRIQUE « AGRICULTURE /FORET»

Dans le cadre du dialogue « prospectif » de ce contrat, l'intercommunalité et le Département se proposent sur cette thématique de conduire les réflexions et expérimentations suivantes :

- VOLET AGRICOLE

Depuis plus de 10 ans, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient activement l'agriculture puydômoise via une politique qui allie proximité, solidarité et innovation. Ainsi, dans la continuité du développement de l'ingénierie territoriale confiée au Département par la loi NOTRe, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a acté, par délibération du 26 mars 2018, la mise en place d'une offre de services d'animation territoriale de proximité afin d'appuyer les intercommunalités dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre de leur politique territoriale dans le domaine agricole.

Dans un souci de lutte contre la déprise agricole, d'incitation aux reprises d'exploitations et d'installation de nouveaux agriculteurs, l'intercommunalité s'engage à déployer cette offre de services afin de développer des stratégies foncières agricoles dans l'objectif de maintenir un ancrage territorial de l'activité agricole.

- VOLET FORESTIER :

Depuis 2006, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme mène une politique volontariste visant à augmenter de façon raisonnée la mobilisation du bois dans l'objectif de promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable du territoire. Ainsi, dans la continuité du développement de l'ingénierie territoriale confiée au Département par la loi NOTRe, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a acté, par délibération du 26 mars 2018, la mise en place d'une offre de services d'animation territoriale de proximité afin d'appuyer les intercommunalités dans la définition, le pilotage et la mise en œuvre de leur politique territoriale dans le domaine forestier.

Dans un souci de lutte contre le morcellement du foncier forestier, de sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion de leur patrimoine et d'intensifier la sylviculture, l'intercommunalité s'engage à déployer cette offre de services afin de développer des stratégies locales de développement forestier dans l'objectif d'une mobilisation durable de la ressource forestière puydômoise.

Article 5 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES

Chaque projet, une fois son plan de financement stabilisé et connu le résultat de la consultation d'appel d'offres, sera présenté à l'organe délibérant du département, dans la limite des crédits inscrits au budget départemental.

Il fera l'objet d'une convention qui précisera les modalités de versement de l'aide départementale et la répartition des crédits de paiement sur les différents exercices budgétaires, sous réserve du respect de l'annualité budgétaire.

Les projets d'investissement, objets du présent contrat, ne pourront prétendre à d'autres financements de la part du Département.

Les expérimentations et/ou modalités de travail en commun décidées après la signature du présent contrat pourront faire l'objet d'un avenant à celui-ci, ou de conventions particulières si besoin.

Article 6 : DIALOGUE FINANCIER

L'intercommunalité s'engage, préalablement à toute décision du Département quant au financement des opérations mentionnées à l'article 4 du présent contrat, à adresser au Département :

- Son compte administratif 2017,
- Ses orientations budgétaires 2018 et son budget primitif 2018,
- Une prospective financière portant sur la période 2018 à 2021 incluant notamment les opérations envisagées au présent contrat et mettant en évidence l'évolution attendue de l'autofinancement et de l'endettement de l'intercommunalité.

Le Département pourra demander diverses précisions à l'intercommunalité concernant tant les données transmises que sa trajectoire financière à moyen terme.

Chaque année, l'intercommunalité s'engage ensuite à communiquer au Département son budget primitif et son compte administratif dès leur adoption, une prospective financière actualisée, ainsi que tout document budgétaire ou fiscal qui serait utile pour apprécier l'évolution de sa situation financière.

Les éléments de prospective financière seront à renseigner par l'intercommunalité sur la base d'un cadre support transmis par le Département.

Dans le cadre du suivi annuel du contrat prévu à l'article 8 ci-après, les parties évoqueront notamment l'évolution de la situation financière de l'intercommunalité au regard des opérations réalisées.

Dans la perspective de la reconduction du contrat pour la période 2022-2024, un diagnostic financier sera établi par les parties incluant notamment l'évolution financière attendue pour l'intercommunalité pour les années 2022-2024.

En dehors de toutes les informations qui ont un caractère communicable en application des lois et règlements, le Département s'engage à conserver la confidentialité des données qui seront transmises par l'intercommunalité à ce titre.

Article 7 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de notification par le Département. Il prendra fin au 31 décembre 2021.

Article 8 : SUIVI DU CONTRAT

Les parties se réunissent une fois par an au minimum. Lors de cette réunion annuelle initiée par le département, les projets inscrits à l'article 4 font l'objet d'une présentation de leur état d'avancement respectif par le maître d'ouvrage de l'opération. Un état des lieux des réflexions ou expérimentations sera notamment présenté.

A l'occasion de ce bilan, les parties peuvent proposer le retrait ou l'ajout de projets. En cas d'accord le (ou les) nouveau(x) peut (peuvent) être inscrit(s) au contrat, dans la limite des crédits inscrits au contrat initial et du budget départemental.

Le financement de ces projets par le département est régi par les dispositions de l'article 5.

Cette réunion annuelle permet également au Département de présenter l'ensemble des réalisations conduites, au titre de ses engagements précisés à l'article 4.1, au cours de l'année écoulée.

Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu élaboré par le département.

Le bilan de l'année 2021 dresse un bilan complet des actions conduites au titre du présent contrat.

Article 9 : CLAUSE DE REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses est soumis au tribunal administratif de Clermont-Ferrand. Préalablement à la saisine de cette juridiction, les parties mettent en œuvre la procédure de règlement amiable suivante :

- La partie la plus diligente adresse à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception un mémoire comportant l'énoncé et la motivation du différend.
- L'autre partie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de ce mémoire pour y répondre.
- A l'issue de ce délai ou à réception de ce mémoire en réponse, la partie la plus diligente procédera à la saisine du tribunal.

Article 10 : RESILIATION

Le Département peut, à tout moment et sans aucun délai de préavis, pour tout motif d'intérêt général mettre fin au présent contrat.

En cas de résiliation du présent contrat, la Communauté de communes d'Ambert Livradois Forez ne peut prétendre à une indemnité.

Article 11 : DOMICILE

Pour l'exécution des présentes clauses et de leurs suites, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 1.

Article 12 : MODIFICATION DU CONTRAT

Les présentes ainsi que leurs annexes ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant adopté par les parties.

Fait en 2 exemplaires originaux

A, le

Pour le Département,
Le Président,

Jean-Yves GOUTTEBEL

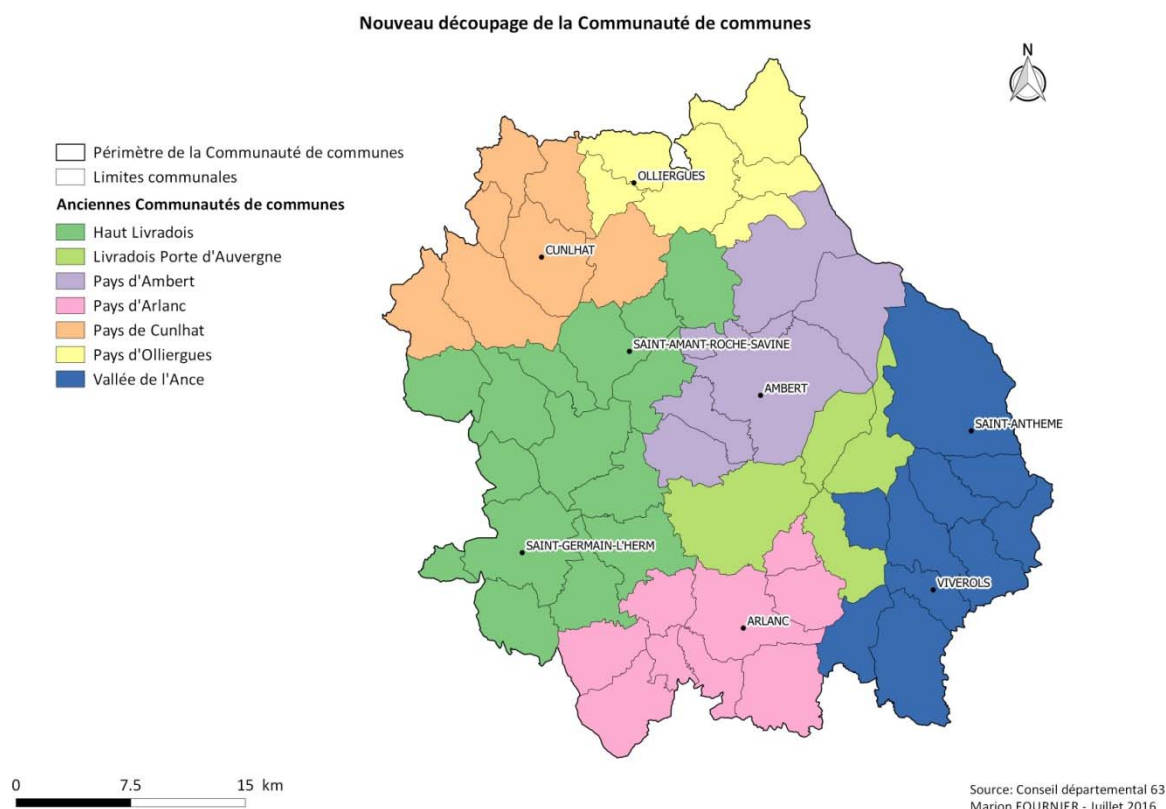
Pour la Communauté de communes
Ambert Livradois Forez
Le Président,

Jean-Claude DAURAT

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC PARTAGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ

La Communauté de communes compte **cinquante-huit communes** et regroupe dorénavant les sept anciennes intercommunalités suivantes : Haut Livradois, Livradois Porte d'Auvergne, Pays d'Ambert, Pays d'Arzac, Pays de Cunlhat, Pays d'Olliergues et Vallée de l'Ance, depuis le 1^{er} janvier 2017.



La Communauté de communes dénombre **27 736 habitants** (2014) dont 6 834 pour Ambert, la commune la plus peuplée du territoire.

Il s'agit d'un **territoire rural de moyenne montagne**, qui présente une faible densité (23 habitants au km²) situé au cœur du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez dont la qualité paysagère et l'attrait touristique sont à souligner.

Ce territoire, éloigné des grandes agglomérations, ne bénéficie pas du phénomène de périurbanisation du pôle clermontois, à l'exception de quelques communes de la façade ouest, qui sont polarisées par les aires urbaines de Clermont et d'Issoire. Ambert assure à l'échelle de ce territoire un rôle de centralité.

1. Le contexte démographique

Malgré un solde migratoire positif et supérieur à la moyenne départementale (0.4% par an contre 0.24% au niveau départemental), le territoire affiche un fort déclin démographique (-0.4% par an sur la période 2009/2014)

Le vieillissement de la population est **particulièrement marqué**. Les plus de 60 ans représentent **plus du tiers** (34,13 %) de la population, soit un taux supérieur de 9 % par rapport à la moyenne départementale.

La part des plus de 75 ans est également importante et surreprésenté sur ce territoire (14.2% contre 9.9% au niveau départemental). Compte tenu de ces éléments **l'indice de jeunesse** n'est que de 0.54 contre 0.84 pour le Puy-de-Dôme.

La démographie médicale présente des inquiétudes quant à la présence de médecins (68.5 médecins pour 100 000 habitants contre 102.3 au niveau départemental). Cette tendance se confirme également pour les kinésithérapeutes. A l'inverse le territoire affiche une forte présence d'infirmiers libéraux (338.91 contre 178.2 au niveau départemental ou 227.8 pour le département hors métropole).

2. Le contexte socioéconomique

5 % des emplois sont des emplois agricoles contre 2 % au niveau départemental. L'industrie accueille plus de 30% des emplois. Ambert bénéficie de la présence du **groupe international OMERIN** spécialisé dans la fabrication de câbles électriques et de gaines isolantes. **L'entreprise SANOFI** est présente à Vertolaye et accueille 850 emplois. La filière bois et les activités liées à la forêt sont également présentes avec notamment la société **LIVRA-BOIS** (70 emplois) qui est parmi les leaders français de la fabrication de palettes.

L'indice de concentration de l'emploi est de **0,93**. Par conséquent, le territoire apparaît comme relativement **indépendant** en termes d'emplois.

Ambert constitue un pôle d'emplois qui polarise une grande partie des flux pendulaires internes : la ville offre 140 emplois pour 100 actifs occupés. Avec un taux de création d'entreprises inférieur de 3 points à la moyenne départementale, le dynamisme économique de ce territoire reste mesuré.

Les revenus médians par unité de consommation (18 141 €/2013) sont **légèrement inférieurs** à la moyenne départementale (20 015 €), une fragilité marquée en partie par la présence d'une **population agricole et retraitée** aux faibles revenus.

La part des ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté est de 6 points supérieurs à la moyenne départemental, ce point représente un élément de vulnérabilité supplémentaire.

3. L'équipement du territoire

Au titre des services à la population

Les communes de Viverols, Cunlhat et St Germain l'Herm vont accueillir des maisons de services aux publics (tiers-lieux) pour lesquelles des aménagements sont en cours. Ce type de service pourrait être développé sur les communes d'Ambert, en lien avec l'actuelle circonscription d'action médico-sociale, Arlanc et Olliergues.

L'offre d'hébergement en EHPAD (14 établissements pour 633 places) est conséquente et assure un certain maillage du territoire. Compte tenu de la forte proportion de personnes âgées vivant seule, la question du maintien à domicile se pose sur ce territoire.

Le territoire dispose de services et établissements pour personnes handicapées présents sur les communes d'Ambert, de Cunlhat et de Champetières.

La thématique de l'aide aux plus démunis pourrait être un des aspects de réflexion à partager avec le territoire en lien avec les questions de mobilité, point pour lequel le département a mis en place depuis septembre dernier d'une liaison « rapide » entre Ambert et Clermont-Ferrand.

Le territoire compte **sept collèges** et **deux lycées**. Ces derniers sont concentrés à Ambert mais chaque pôle d'équilibre dispose de son collègue, à l'exception de Viverols.

A noter que les effectifs sont en hausse sur le secteur d'Ambert et d'Olliergues : 122 élèves soit une hausse de 8,20% sur le collège privé d'Ambert, 86 élèves sur le collège public d'Olliergues et le collège de St Amant Roche Savine (46 élèves) et de St Anthème (70 élèves) où les effectifs sont stables. Toutefois, sur le reste de ce territoire, les effectifs sont dans l'ensemble déficitaires. (Le collège public d'Arlanc compte 84 élèves et enregistre une baisse de -4.76%, 83 élèves pour le collège public de Cunlhat soit une baisse de -7,23%, et St Germain L'Herm qui enregistre la plus forte baisse (de -10,43% avec 115 élèves).

Les structures d'accueil collectif pour les enfants de moins de 3 ans sont peu nombreuses et concentrées sur les communes d'Ambert et Arlanc. L'ensemble des pôles d'équilibre affiche une offre en termes d'accueil de loisirs (petites et grandes vacances). « **Le collectif parentalité** », porté par la communauté de communes permet la mise en place d'un accompagnement à la scolarité dans les collèges.

Le territoire dispose de nombreux équipements sportifs (bassin de natation à Ambert, de nombreuses salles multisports, des terrains de grands jeux,...).

Au titre du logement

L'intercommunalité compte **23 755 logements** dont 12 827 résidences principales, 7 756 résidences secondaires et 3 064 logements vacants. Ce territoire est marqué par une **forte proportion de résidences secondaires et une vacance importante**.

Les locataires sont peu nombreux, leur part se limite à **23 %**, contre 38 % à l'échelle départementale. Le parc locatif social est relativement faible et se concentre sur les communes d'Ambert (194 logements), de Cunlhat (58 logements) et d'Arlanc (44 logements). Compte tenu de cette situation, le **parc locatif privé** semble assumer une fonction d'accueil des ménages les plus modestes. Ce parc nécessite toutefois une amélioration de ses **performances énergétiques**.

Le territoire présente un fort besoin en **logements adaptés pour les personnes âgées**. Les communes de Cunlhat et Ambert portent un projet répondant à ce besoin.

Le PPRT de l'entreprise de SANOFI à Vertolaye prévoit une intervention du département pour la réalisation de travaux dans les logements situés sur le périmètre concerné.

Au titre des infrastructures numériques

La fibre optique a été déployée sur la commune d'Ambert dans le cadre de la phase 1 (2013/2017) du projet de réseau d'initiative publique. Les zones d'activité des communes suivantes : Ambert, Arlanc, Dore l'Eglise, Cunlhat, Marat et Vertolaye, ont également bénéficié d'un raccordement en fibre dédiée aux entreprises – FTTO. Cette phase a, de manière concomitante, permis d'intervenir sur 3 communes (Condat-Les-Montboisier, Bussièrès et Marat) pour des opérations de montée en débit ou l'installation d'antennes « Wifi-max ». Dans le cadre de la phase 2 du RIP (2017/2021), 10 nouvelles communes seront équipées par la fibre. A l'issue de ces 2 phases, 67% des foyers seront éligibles à la fibre. La phase 3 (2021/2025 – non encore affermie) prévoit le « fibrage » de 8 communes supplémentaires.

Une réflexion doit être conduite avec l'intercommunalité afin de définir le niveau de services attendu/voulu pour ce territoire en fonction d'une part des engagements pris au titre du RIP, de la mobilisation de solutions alternatives de type 4G fixe (projet en cours de définition par la Régie Auvergne Numérique) et des aspirations des acteurs locaux d'autre part.

A noter pour conclure que le secteur de Prabouré situé sur la commune de Saint Anthème a été retenu comme site prioritaire au titre des zones blanches en matière de téléphonie mobile ainsi que celui du Col du Béal situé sur la commune de Saint Pierre la Bourlhonne. Un programme d'équipement est prévu afin de desservir ces territoires au cours de l'année 2018. SFR est l'opérateur de référence retenu pour le col du Béal et Bouygues Télécom pour le secteur de Prabouré.

Au titre de la culture

Un réseau de bibliothèques est présent avec comme tête de réseau la médiathèque d'Ambert dont un projet de rénovation est envisagé en 2018. La mise en réseau des différents équipements de lecture publique reste à renforcer.

Une école de musique est identifiée sur le territoire à Ambert et on note la présence d'un Syndicat Intercommunal d'Animation Musicale qui intervient sur l'ensemble du territoire. L'enseignement musical reste à renforcer et à structurer sur ce territoire. Il n'existe pas de salle de spectacle équipée et dédiée sur ce territoire malgré la présence de plusieurs sites ou équipements culturels (cinéma la façade, la manufacture d'Image, musée de l'école, salle la Jasserie du coq noir à Ambert ou le musée Louis Terrasse à Viverols).

Au titre du tourisme

Située à proximité du 1er bassin de clientèle du Puy-de-Dôme (Rhône-Alpes), la communauté de communes a un véritable potentiel de développement. La station de pleine nature Ambert-Crêtes du Forez permet un tourisme de 4 saisons : l'hiver, une station alpine familiale (Espace nordique : ski de fond, raquettes / Station de Prabouré : ski de descente) et l'été des activités de pleine nature (VTT, Rando, Tyrolienne, etc). Ce territoire correspond à des attentes de clientèles urbaines individuelles à la recherche de courts séjours. On constate toutefois un déficit d'hébergements qualitatifs sur ce territoire comme dans l'ensemble du département. D'ailleurs les nuitées non marchandes sont largement plus importantes que les marchandes (18% / 82 %). En camping il n'y a aucun hébergement classé en haut de gamme (4 ou 5 *), ni en hôtellerie. Les hôtels non classés représentent 47 %, ce qui est important. Pourtant les demandes actuelles s'orientent totalement vers des hébergements très qualitatifs.

Au titre des transports et de la Mobilité

Ce territoire relativement éloigné de l'ex capitale auvergnate se caractérise par des mobilités polarisées surtout autour d'Ambert et de son bassin d'activités. De nombreuses lignes scolaires transitent vers et depuis les établissements secondaires d'Ambert. Une ligne régulière structurante avec 2 services quotidiens et un service express permet de relier Ambert et sa vallée à Clermont-Ferrand (LR02).

4. Les principaux enjeux

Démographie

Un territoire qui connaît un déclin démographique

Un vieillissement de la population avancé

Une carence de médecins généralistes

Socio-Economique

Une forte représentation de l'emploi agricole et industriel

Des niveaux de revenus inférieurs à ceux du département, une attention particulière à porter aux plus démunis

Services à la population

Un maillage du territoire en maisons de services aux publics à conforter

Logement

Un parc locatif public peu développé et concentré sur Ambert

Un parc ancien caractéristique des territoires ruraux à requalifier pour prévenir la précarité énergétique

Un besoin de logements adaptés pour personnes âgées

Infrastructures numériques

Un niveau d'équipement du territoire à développer en favorisant l'émergence de technologies alternatives

Culture

Une structuration du réseau de lecture publique à développer

Un enseignement musical à conforter

Une saison culturelle à définir en lien avec le développement d'un équipement culturel de territoire

Tourisme

Un potentiel de développement des activités de pleine nature et des savoir-faire locaux à accompagner en portant l'effort sur la qualité de l'hébergement

Développement des hébergements de groupe

Agriculture/Forêt

Mettre en œuvre une stratégie foncière agricole afin de maintenir un ancrage territorial de l'activité agricole
Mettre en œuvre une stratégie locale de développement forestier dans l'objectif d'une mobilisation durable de la ressource forestière.

Mobilité

Renforcer l'offre de mobilité à vocation locale autour des événements hebdomadaires notamment (marchés entres autres). Proposer un service de « mobilité sociale » pour les zones de montagnes peu denses et enclavées.

ANNEXE 2 : PROJET DE TERRITOIRE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

➤ NOTE DE CONTEXTE

Le Territoire du Livradois-Forez souffre d'un manque de notoriété. Souvent défini par défaut sur le territoire du Puy-de-Dôme, il souffre d'un positionnement peu clair et d'un manque certain de confiance en lui. A chaque visite de village, pour certains maires, habitants, les stigmates d'un passé révolu font souvent écran à toutes possibilités de développement différent.

Or beaucoup d'habitants s'accordent aujourd'hui sur la place prépondérante qu'occuperont demain ces territoires à faible densité démographique. En effet, la faiblesse de la densité humaine révèle une hyperdensité souvent peu valorisée : La richesse des ressources naturelles matérielles (eau, bois, paysages, nature ordinaire...) ou immatérielles (vents, relations humaines, patrimoine, savoirs faire micro-locaux...) fait du territoire ALF **un territoire dense qui détient les clés d'un développement durable futur.**

Dès lors comment passer d'une approche négative plutôt nostalgique à une approche constructive qui s'appuie sur des ressources de plus en plus convoitées ?

Pour mettre en œuvre son projet, la communauté de communes ne doit pas être seule. Elle doit travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire. Patiente, elle accompagne des initiatives et facilite les rencontres entre les grands ensembles de la société locale. ALF doit donc se donner les moyens de mettre en œuvre son projet. Petit à petit, le territoire doit communiquer sur ce qui fait sa force. L'accueil de nouvelles familles passerait par une amélioration du cadre de vie et une prise de conscience des forces du territoire.

Il est important pour les habitants de comprendre aujourd'hui ce qui fait que certaines personnes s'installent et développent leurs projets économiques, associatifs, environnementaux, personnels. Il appartient à ALF de communiquer sur ces atouts et d'identifier ses faiblesses pour les travailler.

Un enjeu majeur donc du projet de territoire est le fait de le faire partager, autant sur les ambitions qu'en faisant la promotion des valeurs d'ouverture nécessaires à toutes démarches d'accueil.

La première phase de ce projet a été donc de mettre en place la démarche « Territoire à énergie positive solidaire ».

➤ LE PROJET DE TERRITOIRE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

ALF, le territoire administratif, est à un moment charnière de son histoire : sa naissance. Issu de la fusion de 7 communautés de communes et 2 syndicats en 2017, la feuille de route de ce nouvel ensemble reste à établir. Cette création est un moment privilégié pour construire et partager des ambitions et des trajectoires communes.

Cette nouvelle communauté de communes « XXL » est confrontée à un territoire immense par sa taille, faible par son poids démographique et animée par des bassins de vie différents et souvent tournés vers l'extérieur du territoire. Ce territoire administratif se superpose à l'arrondissement d'Ambert.

Pour l'instant, ce territoire administratif a peu de sens pour la vie courante de ses habitants, il fédère néanmoins une zone géographique (au sein du PNR Livradois Forez) qui a bien souvent des préoccupations communes : socio-démographiques (Baisse de la population, vieillissement, part des résidences

secondaires,...), économiques (forêt, agriculture, tourisme,), paysagères et environnementales (Habitat, urbanisme, centre-bourgs,.....).

Le projet de territoire d'ALF n'est pas la juxtaposition des ambitions des communautés fusionnées. Il s'agit donc d'écrire l'ambition puis la feuille de route pour ALF. Le territoire d'ALF perd chaque année plus de 100 habitants. Cette situation qui va s'aggraver avec le vieillissement de la population va inexorablement affaiblir le territoire : baisse du niveau de services notamment de santé, baisse des liens sociaux, chute de sa capacité d'entreprendre, baisse de son offre commerciale globale.

Néanmoins, le territoire observe **un solde migratoire positif encourageant** qui indique une volonté de vivre de nouveau sur ce territoire. ALF souhaite donc **conforter cette dynamique** afin de conserver des conditions de vie agréable.

Afin de stabiliser le niveau démographique, l'ambition est d'accueillir 2000 habitants à l'horizon 2040. Cette ambition collective passe nécessairement par une confiance en l'avenir, un engagement collectif. Pour tenter d'installer ce mouvement, l'ensemble des acteurs du territoire doit s'ouvrir sur l'extérieur dans une réelle dynamique collective.

Les élus et habitants d'ALF souhaitent **rendre leur territoire plus désirable**. Ce postulat partagé est du domaine de l'affirmation, c'est un véritable contrepied à la nostalgie ambiante qui fait écran à toute possibilité de développement différent.

Pour simplifier on pourrait résumer l'ambition en disant que la création d'ALF offre une opportunité historique de répondre collectivement aux défis posés et de sortir de la crise socio-démographique subie depuis des décennies.

Pour cela les habitants et élus d'ALF résument le projet de territoire de la manière suivante :

En fédérant les énergies, l'objectif est de renforcer la qualité de vie des populations locales pour consolider les chances d'accueillir de nouveaux habitants

La réponse à la question socio-démographique doit être à la hauteur de la complexité du problème. La question de l'accueil ne doit surtout pas être appréhendée uniquement sous la forme d'objets communicants. Les politiques d'accueil doivent trouver leurs fondements dans l'amélioration du « bien vivre » sur le territoire. Agir pour accueillir c'est d'abord améliorer les conditions de vie pour les habitants d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi le fil conducteur du projet 2040 d'ALF, c'est d'accueillir de la population pour maintenir un niveau de services suffisant et adapté, qui n'entraîne pas le développement de perceptions négatives, voire le rejet du territoire. Inéluctablement, **maintenir et accueillir une population pour assurer le développement du territoire évoque la notion d'énergie, de dynamisme et de mouvement.**

Pour atteindre ce but, ALF **compte s'appuyer sur ses spécificités :**

- un territoire pluriel, riche de cette diversité (5 à 7 micro-bassins de vie pour un seul territoire administratif).
- un territoire qui offre des emplois : industrie à la campagne, services...
- un territoire naturel vaste aux ressources exceptionnelles.
- un territoire avec une vie sociale très riche et diversifiée.
- un territoire au cœur de la grande région Auvergne Rhône Alpes (AURA).

ANNEXE 3 : STRATEGIE DE TERRITOIRE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

➤ LA STRATEGIE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Pour répondre à ces constats, ALF a validé le 4 décembre 2018, à l'unanimité des conseillers communautaire la stratégie présentée ci-dessous.

A. FAIRE D'ALF UN « TERRITOIRE RURAL LEADER » EN MATIERE D'INFRASTRUCTURES ET D'USAGES NUMERIQUES.

1. Un maillage numérique qui ne fait pas de ségrégation géographique
2. Développer les missions de médiation numérique
3. Offrir une couverture Mobile 4G en adéquation avec les usages domestiques (commerces, domotique ; loisirs...) et professionnels (télétravail, télémedecine, ...etc.)

B. UN TERRITOIRE QUI APPUIE SON DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NOTAMMENT SUR LES FILIERES D'EXCELLENCE : LA TRESSE, LE BOIS ET LA FOURME D'AMBERT.

Industrie

1. Relever et communiquer les dysfonctionnements de l'emploi : l'offre ne rencontre pas la demande
2. développement partagé.
3. Créer une cellule d'animation ALF spécifique aux filières en tension dans le domaine de l'emploi : faire rencontrer l'offre et la demande.
4. Accompagner spécifiquement les filières BOIS et TRESSE et dérivés grâce à un plan de
5. Mieux valoriser un « territoire d'industries à la campagne » (Industrie de la tresse, de la chimie, du bois etc...)

Agriculture et forêt

6. Accompagner l'émergence de circuits courts, de productions certifiées de qualité.
7. Aider les projets de reprise d'exploitation pour faciliter les successions.

C. AMELIORER LA TRANSMISSION REPRISE, LA CREATION D'ACTIVITES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.

Création d'activités

1. Accompagner, faciliter l'implantation d'entreprises sans idées préconçues.
2. Accompagnement des porteurs de projets : être réactif, proposer des solutions de prise en charge (logement temporaire par exemple, loyers évolutifs...), s'assurer du suivi de façon professionnelle.
3. Accompagner l'émergence des projets en systématisant l'approche par l'espace test (expérimentation).

Installation / reprise

Anticiper l'aménagement et l'installation des entreprises en maîtrisant le foncier et en apportant des services complémentaires : conciergerie, internet,...

1. Favoriser / faciliter l'installation d'entrepreneurs par des liens, des services qui répondent aux besoins.
2. Prendre le temps d'analyser l'existant : phase de diagnostic pour accompagner ce qui marche, adapter l'offre du territoire aux besoins actuels et futurs.

D. MISER SUR LE TOURISME, LES ACTIVITÉS DE NATURE : UNE IMAGE DU TERRITOIRE EN EXTERNE ET UNE PORTE D'ENTRÉE POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX HABITANTS.

1. Protéger les paysages ordinaires et remarquables d'ALF dans toutes leurs diversités : le paysage comme un capital économique et social.
2. Construire une véritable destination touristique : Un visiteur peut devenir un futur habitant.
3. Changer en interne (par les acteurs locaux) le regard porté sur le territoire : Démarche des ambassadeurs.
4. Impliquer les habitants dans les projets afin qu'ils deviennent des ambassadeurs.
5. Développer une offre d'hébergements collectifs en adéquation avec l'offre du territoire.
6. Améliorer la communication externe du territoire.

E. FAIRE DU « BIEN VIEILLIR » UNE CHANCE : DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU LIEN INTERGENERATIONNEL.

1. Former des personnes au « bien vieillir chez soi » et porter des valeurs humaines : vers un progrès technique humanisé.
2. Tester des projets de bien vieillir en collectif.
3. Valoriser les savoir-faire locaux et leurs transmissions.

F. LE DEFI CLIMATIQUE : UNE CHANCE POUR ALF, OSER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

1. Affirmer une stratégie d'accueil climatique « Territoire climatique » : un territoire ouvert sur le monde et où il fait bon vivre.
2. Préserver la richesse des ressources naturelles pour devenir un territoire d'accueil.
3. Tendre vers l'autosuffisance alimentaire en développant des filières locales.
4. Prendre soin de son lieu de vie et être exemplaire dans les aménagements publics.
5. Diminuer la dépendance énergétique territoriale.
6. Conserver et développer la biodiversité notamment ordinaire.

G. CULTIVER UNE OFFRE TERRITORIALE DEDIEE A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE POUR PERMETTRE SON EPANOUISSEMENT.

1. Favoriser la découverte éclairée d'ALF et des territoires voisins.
2. Donner envie aux jeunes de construire un projet de vie durable.
3. Consolider et développer une offre de formation locale en adéquation avec les besoins des employeurs locaux (Filière Bois, services à la personne, développement durable, chimie...).

H. CULTURE, PATRIMOINE, SPORTS ET LOISIRS : UN MOTEUR POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES FAMILLES.

1. Miser sur la culture pour appuyer le projet d'accueil.
2. Créer un lien pérenne avec le secteur associatif.
3. S'appuyer sur le patrimoine, les spécificités de territoire pour mobiliser les habitants.

4. Animer le réseau associatif, cultiver les échanges locaux, entretenir l'énergie, accompagner les dynamiques collectives.

I. AMELIORER LA MOBILITÉ AU SEIN D'ALF ET VERS L'EXTERIEUR.

1. Créer des dispositifs souples pour les plus jeunes.
2. Imaginer des micro-solutions concrètes en lien avec l'existant.
3. Améliorer la desserte routière en direction des principaux bassins de vie (Saint-Etienne, Clermont, Issoire, Le Puy)

J. AMELIORER L'OFFRE DE SOINS.

1. Consolider et étoffer une offre de soins de proximité mais réfléchi à l'échelle d'ALF.
2. S'engager clairement dans la problématique de l'offre de soins en co-construisant avec les professionnels.

K. RENFORCER LES CENTRES-BOURGS TOUT EN PRESERVANT LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITE DES HAMEAUX.

1. Inventer une nouvelle approche de l'habitat centrée sur les projets potentiels et les réponses spécifiques à y apporter.
2. Offrir des lieux de rencontre et d'animation intergénérationnels.
3. Jouer la carte "Patrimoine bâti exceptionnel, à des prix abordables".

L. FAIRE « TERRITOIRE D'ACCUEIL ».

1. Construire une politique d'accueil (habitat, services, commerces.....) partagée et la mettre en œuvre aux côtés des communes : Stratégie de développement des services publics coconstruite
2. Décliner le projet d'accueil par commune : plan d'actions et objectifs communaux.
3. Inventer un futur désirable : sortir des sentiers battus, se distinguer par ses spécificités.
4. Faire partager la richesse et la diversité des expériences d'accueil.
5. Améliorer la communication interne et externe du territoire

➤ **LES CONDITIONS DE LA REUSSITE**

Pour engager un projet de territoire riche de valeurs et de sens, les élus et habitants qui ont participé à sa rédaction proposent de respecter une méthodologie transversale quel que soit les axes et projets. Le travail réalisé dans le cadre du projet de territoire sera analysé avec 3 indicateurs principaux. Ces indicateurs sont de véritables conditions pour réussir dans la conception et la mise en œuvre du projet de territoire.

Cette méthodologie se résume de la manière suivante : **FEDERER, OSER ET DIFFUSER**

a. FEDERER LES ENERGIES LOCALES :

- Favoriser le collectif : réseau des entreprises, des médecins, des agriculteurs, des associations, des communes...
- Privilégier le développement des liens entre les acteurs : le faire ensemble.
- Reconnaître et valoriser l'existant (PEP'S) parce qu'il y a beaucoup d'initiatives qui se déploient selon des procédés positifs et solidaires.
- Mutualiser à toutes les échelles pour créer des liens mais aussi pour générer des solutions adaptées aux contextes locaux.

- Laisser tomber les livres de recettes : les solutions de demain ne seront pas celles d'hier (Economie, santé, social, démocratie locale, urbanisme, environnement...).
- Anticiper pour partager les propositions de projets, d'actions.
- Impliquer les acteurs dès le démarrage des projets.
- Mailler le territoire par des équipements organisés autour de réseaux animés (Santé-scolarité, petite enfance, bien vieillir, espaces culturels, espaces sportifs...).

ROLE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ :

- Affirmer le rôle de catalyseur d'ALF : écoute, accompagnement, respecter les initiatives et les projets : encourager, faciliter les initiatives et les projets modestes, être réactif, dynamique (énergie) et en mouvement.
- Décloisonner l'action intercommunale en donnant du sens global au projet : transversalité du fonctionnement des services.
- Mettre en place une culture managériale de projet.

b. OSER L'INNOVATION : UN TERRITOIRE RÉACTIF QUI FAVORISE LES EXPERIMENTATIONS :

- Devenir un territoire leader, novateur : innover, expérimenter, proposer des services et projets en adéquation avec les attentes sociétales.
- Consolider les lieux de créations, d'expérimentations, de projections de formes innovantes de fonctionnement... de rencontres, de co-construction et où l'on trouve aussi l'expression du passé, des inventions faites et des évolutions successives dans l'Histoire (fierté de l'héritage).
- Oser proposer des solutions nouvelles.
- S'appuyer sur les initiatives qui mobilisent une mixité d'habitants.
- Favoriser le local : compétences, alimentations, consommations de loisirs, consommations des ressources.

ROLE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ :

- Remettre l'animation territoriale au centre des projets (Associative, communale, intercommunale, prestation).
- Créer ses propres indicateurs de suivi du projet de territoire : qualité des paysages, temps domicile travail, temps domicile loisirs, indicateurs du bien vivre....

c. DIFFUSER LES PROJETS, LES PRATIQUES, FAVORISER LES RENCONTRES, LA MEDIATION :

- Mettre les interrelations au centre des dispositifs intercommunaux.
- Sortir du réflexe, centre-périphérie.
- Créer des lieux d'échanges, de concertation pour trouver ensemble des solutions aux difficultés en croisant tous les domaines (culture, agriculture, industrie...), pour proposer des réponses précises et qualitatives aux besoins de vie (logement, environnement, formation, déplacements ...).
- Repenser les besoins de services aux regards des usages de demain.

ROLE D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ

- Être initiateur de rencontres entre personnalités locales
- Intégrer l'approche par la complexité (il ne faut rien négliger, tout est dans tout) dans les analyses et les modes opératoires : pour enrichir les possibles, multiplier les visions y compris lorsqu'elles sont contradictoires, articuler les échelles territoriales de projets

Pour mettre en œuvre ces conditions, AMBERT LIVRADOIS FOREZ doit :

- Adapter l'organisation d'ALF à son projet
- Former les agents aux techniques d'animation : appréhender la complexité dans le montage de projet, valoriser les expériences locales
- Modifier le fonctionnement des commissions en les adaptant aux objectifs opérationnels d'ALF

En sus de ces objectifs méthodologiques, chacune des propositions fera l'objet d'une analyse au regard des enjeux climatiques et de développement durable :

